



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
14 décembre 2020  
Français  
Original : anglais, arabe, espagnol  
et français seulement

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2021**

9-12 février 2021

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Géorgie

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour la Géorgie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 340 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 24 670 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2021-2025.

---

\* [E/ICEF/2021/1](#).



## Fondements du programme

1. Depuis 2016, la Géorgie mène d'ambitieuses réformes de gouvernance et de gestion économique qui lui ont permis de passer de la catégorie des pays à revenu intermédiaire inférieur à celle des pays à revenu intermédiaire supérieur et de ramener son taux de pauvreté de 26,2 % en 2013 à 19,5 % en 2019.

2. En 2019, l'adoption du Code des droits de l'enfant par le Parlement géorgien a marqué une avancée historique pour le bien-être et la protection de tous les enfants. Le Gouvernement continue de se montrer déterminé à améliorer encore la situation des enfants et des adolescents en adoptant une série de lois et politiques progressives, concernant par exemple la protection de l'enfance, la justice pour enfants, l'éducation de la petite enfance et l'éducation préscolaire, l'éducation inclusive, la réforme de la protection sociale ou encore la santé.

3. Malgré ces progrès, il reste encore beaucoup à faire pour garantir l'exercice effectif des droits de tous les enfants (420 000 filles et 460 000 garçons) vivant en Géorgie, en particulier ceux qui appartiennent à des minorités ethniques (les minorités azerbaïdjanaise et arménienne comptant respectivement pour 6,3 % et 4,5 % de la population géorgienne) et ceux qui vivent dans des collectivités reculées, qui sont en situation de handicap ou qui vivent dans la pauvreté<sup>1</sup>.

4. On estime qu'environ 7 % des enfants du pays vivent en dessous du seuil national d'extrême pauvreté (avec 1,25 dollar É.-U. par jour) et 28 % en dessous du seuil national de pauvreté (avec 2,50 dollars É.-U. par jour)<sup>2</sup>. Ils ne sont toutefois que 16 % au total à recevoir une assistance ciblée. À cela s'ajoute le fait que les pertes d'emploi et de revenu liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) devraient faire augmenter le taux de pauvreté de 5 à 11 points de pourcentage<sup>3</sup>.

5. Les enfants vivant dans des régions du pays qui sont touchées par un conflit n'ont qu'un accès limité à des services sociaux de base de qualité. Les services de santé, d'éducation et de protection sociale disponibles dans ces régions couvrent à peine les besoins essentiels de ces enfants, alors même que ceux-ci sont exposés à des taux de pauvreté élevés.

6. Les flux de migrants et de réfugiés qui arrivent sur le territoire géorgien sont faibles par comparaison avec les autres pays de la région et les systèmes existants suffisent à prendre en charge ces personnes. Cela étant, quelque 19 % des enfants de Géorgie doivent vivre en l'absence d'au moins un proche parent ayant émigré à l'étranger<sup>4</sup>. On ne dispose pas d'informations sur les effets de cette situation sur leur éducation, leur santé et leur bien-être.

7. En dépit des progrès récemment accomplis sur ce front, le taux de mortalité infantile en Géorgie est deux fois plus important que la moyenne enregistrée dans l'Union européenne, en raison essentiellement d'une forte mortalité néonatale. Le taux de mortalité maternelle reste élevé. La survie des mères et des enfants est compromise par la désorganisation des services périnataux, la faiblesse des systèmes de gestion de l'information et l'absence de mécanismes de contrôle et d'amélioration de la qualité des services. Il convient d'instaurer des mécanismes réglementaires permettant de contrôler la qualité des soins périnataux et de renforcer l'efficacité et l'efficience des politiques et programmes y relatifs. Des lacunes restent encore à

<sup>1</sup> Institut géorgien de la statistique, *Statistical Yearbook of Georgia: 2018* (2018).

<sup>2</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *The Welfare Monitoring Survey* (Tbilissi, 2017).

<sup>3</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Development Analytics, *Microsimulation Model for Estimating the Impact of COVID-19 on Child Poverty in Georgia* (Tbilissi, 2020).

<sup>4</sup> Vanore, Michaella, *The Psychosocial Health of Children 'Left Behind' by Migrant Kin in Moldova and Georgia*, thèse de doctorat, Université de Maastricht / Université des Nations Unies (2015).

combler en matière de services de santé préventifs, en particulier pour ce qui est des visites de suivi médical des bébés et des examens postnatals pour les mères. Parallèlement, les parents manquent de connaissances approfondies sur le développement de l'enfant, la vaccination, la nutrition et la santé et le bien-être des enfants et des adolescents. Les jeunes sont de plus en plus touchés par des problèmes de santé mentale<sup>567</sup>.

8. Au total, 44 % des ménages géorgiens ne disposent pas de sources d'eau potable gérée de façon sûre et 25 % utilisent des sources d'eau contaminées à l'E. coli<sup>8</sup>. L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) dans les écoles et les jardins d'enfants est particulièrement limité en zone rurale, où 1,1 % des établissements préscolaires ne sont pas alimentés en eau et 4,6 % n'ont pas accès à des sources d'eau améliorées. Les normes WASH en vigueur sont obsolètes, de nombreuses infrastructures ne sont pas conformes aux normes minimales fixées au niveau national et les programmes conduits dans ce domaine ne bénéficient que de financements limités.

9. La santé environnementale est un autre sujet de préoccupation : 41 % des enfants de 2 à 7 ans présentent des taux de plomb sanguin élevés. Dans les régions de l'ouest du pays, le problème concerne 85 % des enfants<sup>9</sup>. La plombémie élevée est un grave problème de santé publique qui compromet le bien-être et le potentiel des enfants.

10. Les pratiques d'alimentation des nourrissons et jeunes enfants sont toujours médiocres : 20 % seulement des enfants de 0 à 5 mois sont exclusivement nourris au sein. De plus, 6 % des enfants de moins de 5 ans sont en surpoids et ils sont une proportion comparable à présenter des retards de croissance<sup>10</sup>. Ces chiffres recouvrent cependant des situations très variables dans les minorités : 12 % des enfants d'origine arménienne sont en surpoids et 13 % des enfants d'origine azerbaïdjanaise souffrent de retards de croissance. La prévalence des retards de croissance est plus forte (15 %) chez les enfants dont les mères ont un niveau d'instruction primaire ou inférieur. Plus de la moitié des enfants de 10 à 17 ans ne consomment pas assez de protéines, de vitamines et d'aliments riches en fer. Faute d'information et de moyens financiers, les parents ne peuvent faire bénéficier leurs enfants d'une nutrition adaptée.

11. Le taux global de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans dans l'enseignement public préscolaire géorgien s'élève à 70 %<sup>11</sup>. Il masque toutefois d'importantes disparités sociales et géographiques : 61 % seulement des enfants du dernier quintile en termes de richesse fréquentent un établissement préscolaire, contre 87 % des enfants du quintile le plus élevé<sup>12</sup>. Dans les régions de la Basse Kartlie et de la Samtskhé-Djavakhétie, on enregistre des taux de scolarisation préscolaire bien plus faibles qu'à Tbilissi (41 % et 59 %, respectivement, pour les premières, contre 88 %

<sup>5</sup> Centre géorgien de contrôle des maladies et de santé publique et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Immunization KAP Survey in the Country of Georgia, 2016: Final Report* (Tbilissi, 2016).

<sup>6</sup> Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Parenting Adolescents: A National Study on Parenting Adolescents and Parenting Support Programmes in Georgia – Summary 2018* (Tbilissi, 2018).

<sup>7</sup> Centre géorgien de contrôle des maladies et de santé publique et Organisation mondiale de la Santé, *Health Behaviour in School-Aged Children, Georgia, 2018* (Tbilissi, 2020).

<sup>8</sup> Institut géorgien de la statistique, *Georgia Multiple Indicator Cluster Survey 2018: survey findings report*, Tbilissi, Géorgie, 2019 (ci-après MICS 2019).

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Centre national d'évaluation et d'examen et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Study on Quality of Early Childhood Education and Care in Georgia: Primary Analysis Technical Report* (Tbilissi, 2018).

<sup>12</sup> MICS 2019.

dans la capitale)<sup>13</sup>. Bien que des lois et des normes aient été adoptées au niveau national, les responsables d'établissements préscolaires des municipalités n'ont pas les connaissances et les compétences requises pour améliorer la gouvernance du secteur et les services fournis. Du point de vue du financement, les collectivités ne sont pas toutes logées à la même enseigne. Les parents ne connaissent pas bien les enjeux de l'éducation préscolaire et sont rares à exiger que celle-ci soit de meilleure qualité. Par ailleurs, les enfants défavorisés n'ont souvent pas accès à des ressources pédagogiques au sein du foyer.

12. Même si des progrès ont été faits en matière d'éducation, la Géorgie s'est trouvée parmi les pays et territoires les moins bien classés du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 2018. Il est ressorti de l'enquête que les filles géorgiennes obtenaient de meilleurs résultats que les garçons en lecture, en calcul et en sciences. Les résultats des enfants issus de minorités demeuraient en dessous de la moyenne. Le taux d'abandon scolaire enregistré au niveau national dans l'enseignement secondaire supérieur (13 %) cache des écarts régionaux et sociaux et des différences entre les genres. Dans la région de la Basse Kartlie, par exemple, 23 % des enfants ne sont pas scolarisés et les garçons sont plus susceptibles que les filles de ne pas fréquenter l'école. Pourtant, c'est chez les filles du quintile de richesse le plus bas que l'on compte le plus de décrocheuses scolaires<sup>14</sup>.

13. La violence contre les enfants et la violence entre enfants est une réalité dans les établissements préscolaires, où punitions, mauvais traitements et violences morales et physiques sont monnaie courante<sup>15</sup>. On peut en inférer qu'il en est de même dans les écoles. Près de 30 % des enseignants du primaire et du secondaire n'ont reçu aucune formation professionnelle initiale<sup>16</sup>. L'inefficacité des méthodes d'enseignement, le manque d'analyse des motifs de décrochage et le caractère lacunaire des stratégies et programmes relatifs à la sécurité dans les écoles entravent les progrès scolaires des enfants.

14. On estime qu'environ 8 % des enfants de 2 à 17 ans présentent une forme ou une autre de difficultés fonctionnelles<sup>17</sup>. Il existe des services à l'intention des enfants en situation de handicap, mais ils sont insuffisants. Les transferts en espèces et autres prestations sociales ne correspondent pas aux besoins des intéressés et la stigmatisation reste très répandue. Les enseignants n'ont pas toujours les connaissances nécessaires et peinent donc à faire cours aux enfants présentant un handicap et à gérer leur comportement.

15. Grâce à la réforme relative à la désinstitutionnalisation, le nombre d'enfants pris en charge dans des institutions publiques a été ramené de 4 100 en 2005 à 82 en 2019. En 2019, 1 555 enfants vivaient en famille d'accueil et 319 dans de petits foyers d'hébergement<sup>18</sup>. Des progrès ont été faits mais des inquiétudes demeurent quant au traitement réservé aux enfants, en particulier ceux présentant un handicap, dans les structures d'accueil (notamment privées). La qualité des différents types de protection de remplacement est également un sujet de préoccupation. Faute de financement public suffisant, le taux de renouvellement des effectifs est élevé, la formation du personnel, inadaptée et la qualité des services fournis, médiocre.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> Bureau du Défenseur public de Géorgie et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Special Report: Results of the Monitoring of Preschool Institutions* (Tbilissi, 2020).

<sup>16</sup> *Study on Quality of Early Childhood Education and Care in Georgia*.

<sup>17</sup> MICS 2019.

<sup>18</sup> Agence géorgienne des services sociaux, données administratives.

16. Les méthodes d'éducation violentes sont ancrées dans les normes sociales et 69 % des enfants subissent des violences disciplinaires<sup>19</sup>. Les filles de 15 à 19 ans sont plus susceptibles que les garçons d'avoir été victimes de discrimination et de harcèlement au cours des 12 derniers mois (7 % contre 4 %) et 1 fille sur 33 s'est déjà sentie discriminée ou a été harcelée en raison de son genre. Les châtimements corporels sont plus acceptés et davantage utilisés par les personnes qui ont un faible niveau d'instruction, ont subi des violences pendant leur enfance ou appartiennent à certains groupes ethniques. La violence et les actes répréhensibles en ligne apparaissent comme de nouveaux sujets de préoccupation. La Géorgie présente l'un des taux de mariage d'enfants les plus élevés de la région (14 % des femmes de 20 à 44 ans indiquent avoir été mariées avant leurs 18 ans)<sup>20</sup>. Elle est l'un des pays pionniers du Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants. Alors que les châtimements corporels ont été interdits en 2019 et que l'on constate une augmentation des signalements de violence (1 225 cas en 2018, contre 755 cas en 2016<sup>21</sup>), les capacités nationales d'identification et d'orientation des victimes et de lutte contre les violences à l'égard des enfants restent insuffisantes.

17. En 2018, la Géorgie a adopté une nouvelle loi relative au travail social. Ce texte régit la profession et doit permettre de mieux planifier les effectifs et de mieux accompagner et soutenir les travailleuses et travailleurs sociaux, acteurs clés de la réduction des vulnérabilités à l'échelle individuelle, familiale et locale. Cependant, nombre de travailleurs sociaux employés dans les services publics n'ont pas les aptitudes et les compétences requises pour travailler en contact direct avec les enfants, les familles et les communautés. De ce fait, il est difficile de recenser les besoins et d'offrir un appui global, en particulier dans les zones rurales. De plus, il n'existe pas de systèmes formels de supervision, de formation et de contrôle de la qualité qui permettraient de renforcer les capacités du personnel et d'améliorer la gestion des dossiers.

18. Depuis 2009, de nets progrès ont été faits dans la réforme du système de justice pour mineurs. Le nombre d'enfants privés de liberté a diminué, les enfants sont de plus en plus souvent orientés vers des mécanismes extra-judiciaires et les taux de récidive sont très faibles (9 %)<sup>22</sup>. Néanmoins, les dispositifs de prévention de la criminalité et les services à l'intention des enfants en conflit avec la loi, des enfants victimes ou témoins d'infractions et des enfants engagés dans des procédures civiles ou administratives doivent encore être améliorés. Il convient d'adopter une approche respectueuse des besoins des enfants à l'échelle de tout le système de justice afin de garantir l'accès de tous les enfants à des procédures de justice rapides et adaptées à leur âge.

19. Le Bureau du Défenseur public surveille la situation des droits de l'enfant. Cependant, le manque de ressources humaines et financières complique le recensement et le suivi des violations de ces droits. Les données issues des systèmes de collecte et d'évaluation n'étant que rarement ventilées, il est difficile de repérer les enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés. En dépit d'une grande transparence budgétaire, il n'est pas possible de connaître la ventilation des financements publics alloués aux enfants.

20. L'UNICEF a tiré plusieurs enseignements de l'examen du programme de pays pour 2016-2020, dont notamment les suivants :

<sup>19</sup> MICS 2019.

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> Agence géorgienne des services sociaux, données administratives.

<sup>22</sup> Bureau du Procureur général, *Re-Offending in Diversion Cases of Juveniles* (Tbilissi, 2019) (géorgien uniquement).

a) Grâce à des partenariats élargis avec les municipalités, les responsables religieux, les responsables locaux et le milieu universitaire, de nouvelles perspectives se sont ouvertes en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant ;

b) Il faut pouvoir compter sur des capacités supplémentaires pour exécuter les programmes mais la formation à petite échelle n'a pas produit de résultats probants ; il convient donc de se concentrer sur le développement de systèmes de formation solides, durables et efficaces propres à améliorer la programmation des activités relatives aux enfants pour les années à venir ;

c) Les éléments probants et les données peuvent être des moteurs de progrès, comme en témoignent l'évolution de la programmation des activités d'assistance sociale et la dynamique politique enclenchée en vue de remédier au problème de la plombémie élevée chez les enfants ;

d) Il reste essentiel d'identifier les enfants les plus vulnérables et de leur proposer un ensemble intégré de services afin qu'aucun d'eux ne soit laissé de côté<sup>23</sup>.

## **Priorités du programme et partenariats**

21. Dans la droite ligne du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, le programme de pays a pour principal objectif de faire en sorte que tous les enfants de Géorgie, en particulier les plus défavorisés, puissent exercer leurs droits et avoir davantage de possibilités de s'épanouir pleinement et soient mieux accompagnés vers la réalisation de leur potentiel, dans une société de plus en plus inclusive, protectrice et respectueuse de leurs points de vue.

22. Le programme est aligné sur les priorités nationales de développement définies dans la stratégie géorgienne de développement socioéconomique (« Géorgie 2020 »), la stratégie nationale relative aux droits humains et le plan d'action connexe, le Code des droits de l'enfant et les politiques et plans stratégiques sectoriels de l'État dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la nutrition, des soins aux enfants, de la justice et de la protection sociale. Il favorise également l'application de l'accord d'association conclu entre la Géorgie et l'Union européenne, contribue à celle de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et sert la réalisation des objectifs de développement durable.

23. Le programme de pays découle directement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2021-2025 et sera exécuté en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. La Banque mondiale et l'UNICEF défendent une vision et des principes communs en faveur d'un système de protection sociale mieux à même de répondre aux besoins des catégories les plus vulnérables, qui protège les plus démunis, en particulier les enfants, empêche les familles de tomber dans la pauvreté et offre des débouchés pour permettre à la population de trouver de meilleurs moyens de subsistance.

24. Le programme de pays sera exécuté en collaboration étroite et en partenariat avec le Cabinet du Premier Ministre, les ministères d'exécution, le Parlement et les municipalités, le Bureau du Défenseur public, le système de justice et la société civile. Il est prévu d'en faire plus pour solliciter des acteurs non traditionnels et pourtant incontournables, notamment le secteur privé, les responsables religieux et le milieu universitaire.

---

<sup>23</sup> Bureau du Fonds des Nations Unies pour l'enfance en Géorgie, Rapport annuel 2019.

25. En sa qualité de grand défenseur des droits des enfants en Géorgie, l'UNICEF peut fédérer diverses parties prenantes, dont les enfants eux-mêmes, autour de questions essentielles ayant trait au respect des droits de tous les enfants. En misant sur une approche intégrée et fort de ses avantages comparatifs, le Fonds est à même de faciliter la réalisation d'avancées concrètes en faveur des droits des enfants en Géorgie.

26. Les grands moteurs de l'exécution du programme sont notamment la communication, la sensibilisation et l'élargissement des partenariats, qui doivent permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives de promotion et de protection des droits de l'enfant, ainsi que le renforcement de la coordination du programme et des activités intersectorielles (en particulier pour ce qui est de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas d'urgence, de l'innovation et de la mise en œuvre d'approches centrées sur les questions de genre et les adolescents dans toutes les composantes du programme). L'UNICEF élargira sa stratégie de mobilisation des ressources en vue d'explorer les possibilités d'obtenir des fonds auprès de nouveaux donateurs et du secteur privé, ainsi que dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

### **Santé et nutrition**

27. L'objectif de cette composante est de faire en sorte que toutes les femmes enceintes, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents bénéficient équitablement de politiques fondées sur des données factuelles et de services coordonnés de qualité dans les domaines de la santé, du bien-être et de la nutrition. Les activités sont principalement axées sur le renforcement des capacités à l'appui : a) de la prise de décisions éclairées visant à répondre aux besoins de santé, de développement et de santé environnementale des mères et des enfants ; b) du système de soins de santé primaires en zone rurale ; c) de la mise en place d'une communication durable au service des objectifs sanitaires ; d) de la définition de modèles d'interventions en matière de santé mentale des adolescents et de programmes nutritionnels en milieu scolaire pouvant être appliqués à plus grande échelle.

28. L'UNICEF collaborera avec les autorités nationales compétentes en vue de renforcer leur capacité à recueillir des données et à en extraire des informations, l'objectif étant de renforcer les systèmes d'information sanitaire pour mieux répondre aux besoins des mères et des enfants. Il s'agira, entre autres, de recueillir des données factuelles sur l'exposition des mères et des enfants aux risques environnementaux liés notamment au plomb, à l'eau et à l'assainissement et de les utiliser pour promouvoir l'amélioration des politiques et programmes.

29. L'UNICEF aidera le Gouvernement à renforcer le système de santé en vue d'offrir à la population et surtout aux femmes, aux filles et aux garçons, un accès équitable à des services de santé de qualité. La réforme du système de soins de santé primaires, qui doit permettre en particulier de renforcer la capacité des établissements ruraux à systématiser les visites de suivi médical des bébés et à offrir des services de qualité en matière de santé et de développement infantiles, est un axe d'intervention crucial pour ce qui est d'élargir l'accès aux services essentiels. Dans les zones touchées par un conflit, l'UNICEF élargira son programme de vaccination et ses initiatives relatives à la santé maternelle et infantile, dont celles qui consistent à proposer des soins préventifs aux mères, aux enfants et aux familles. Le Fonds aidera les écoles de médecine à mettre à jour les programmes de formation des infirmier(ère)s et sages-femmes.

30. L'UNICEF améliorera la capacité du système de santé à sensibiliser le public aux questions relatives à la vaccination, la nutrition, les pratiques d'hygiène, la santé mentale des adolescents, le développement du jeune enfant et la parentalité positive. L'accent sera mis sur une communication ciblant les populations marginalisées afin

d'accroître la demande de services liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. L'UNICEF aidera le Gouvernement à mieux communiquer dans le domaine sanitaire et invitera les responsables locaux, les parents et les jeunes à participer à des activités de sensibilisation.

31. L'UNICEF facilitera la mise en place, à titre expérimental, de services de santé mentale à l'intention des adolescents et de programmes nutritionnels scolaires ainsi que leur évaluation et le chiffrage de leur coût, et promouvra leur application à l'échelle nationale. Il défendra notamment la création d'un système de surveillance de la santé mentale des adolescents et le renforcement de la capacité de l'État à prendre cette question en charge.

### **Éducation**

32. L'objectif de cette composante est d'aider le Gouvernement à faire en sorte que les enfants, en particulier les plus vulnérables, ceux jugés à risque et ceux présentant un handicap, participent à des programmes éducatifs répondant aux normes nationales de qualité et d'inclusion. Les activités sont principalement axées sur le renforcement des capacités à l'appui : a) de l'application des normes et lois nationales relatives à l'éducation préscolaire dans les établissements concernés ; b) de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques générales éducatives et de programmes d'enseignement nationaux inclusifs, centrés sur les élèves et fondés sur les aptitudes et les compétences ; c) de l'application, à l'échelle nationale, d'une série de modèles ayant fait leurs preuves en faveur d'écoles exemptes de violence.

33. L'UNICEF aidera le Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports, les municipalités et les universités publiques à améliorer leurs systèmes de gestion de l'information pour rendre l'éducation préscolaire plus inclusive, à renforcer leurs normes et politiques, à diversifier leur offre de services (en particulier pendant et après la pandémie de COVID-19) et à améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale. Grâce aux activités menées, les établissements préscolaires pourront être plus inclusifs, améliorer la qualité de l'apprentissage, des programmes, des méthodes d'enseignement et des programmes de parentalité et renforcer la coordination afin de mieux appliquer les normes et lois nationales.

34. L'UNICEF aidera le Ministère à concevoir et à mettre en œuvre des politiques générales d'éducation et des programmes d'enseignement nationaux inclusifs, centrés sur les élèves et fondés sur les aptitudes et les compétences, qui cibleront en particulier les enfants déscolarisés. Les initiatives lancées auront trait notamment à l'élargissement des programmes de formation des enseignants, dont les enseignants appartenant à des minorités, et au renforcement des systèmes d'information et des capacités d'analyse. Dans les zones touchées par un conflit, l'UNICEF continuera de promouvoir l'utilisation de méthodes d'enseignement contemporaines, l'égalité d'accès à une éducation de qualité dans la langue maternelle et l'amélioration des services éducatifs. Il s'attaquera de plus au déficit de données et contribuera à améliorer la programmation des activités.

35. L'UNICEF aidera également le Ministère à concevoir et à mettre en œuvre un programme modèle en faveur d'écoles exemptes de violence, en vue de créer des mécanismes de prévention et d'intervention axés sur l'intérêt des enfants, l'objectif étant que ce modèle puisse par la suite être étendu à l'ensemble du territoire géorgien.

### **Politique sociale et suivi des droits de l'enfant**

36. L'objectif de cette composante est d'aider le Gouvernement à faire en sorte que les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisés, bénéficient en toute équité de politiques et programmes sociaux



inclusifs centrés sur le renforcement du respect des droits de toutes les filles et de tous les garçons et contrôlés par l'intermédiaire d'un mécanisme solide de suivi des droits de l'enfant. Les activités sont principalement axées sur le renforcement des capacités à l'appui : a) de l'élaboration de politiques sociales et de budgets fondés sur des données factuelles et tenant compte des besoins des enfants et des questions de genre ; b) de la planification, du financement public en faveur des enfants, de la mise en œuvre des programmes de protection sociale et du suivi de leur efficacité ; c) de l'identification des enfants présentant un handicap et de l'octroi aux intéressés du statut correspondant ; d) de la création de partenariats visant à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant ; e) du renforcement des mécanismes de suivi et de collecte des données concernant les droits de l'enfant.

37. L'UNICEF collaborera avec les autorités nationales en vue d'élaborer des stratégies, politiques et budgets fondés sur des données factuelles et tenant compte des besoins des enfants dans des domaines d'intérêt social tels que la santé, l'éducation, la protection des enfants et la protection sociale. Il renforcera les capacités des organismes nationaux et des municipalités en matière de planification et de financement public dans l'optique de favoriser l'équité et la prise en compte des questions de genre dans la budgétisation des programmes destinés aux enfants. Le Fonds s'attachera notamment à renforcer les capacités de mise en œuvre des programmes de protection sociale et de suivi de leur efficacité, dans un souci d'inclusion sociale et à lutter contre les inégalités économiques structurelles pour mieux répondre aux besoins des populations bénéficiant de peu de services et consolider les filets de protection sociale.

38. L'UNICEF collaborera avec les autorités nationales pour renforcer la capacité des services de santé et des services sociaux de certaines régions à identifier les enfants qui présentent un handicap et à leur reconnaître le statut correspondant dans le cadre d'une approche sociale du handicap. Dans le même esprit, il mènera des campagnes de communication pour favoriser le changement social et lutter contre la stigmatisation des enfants présentant un handicap. Dans les zones touchées par un conflit, il continuera à soutenir la fourniture de services à l'intention de ces enfants.

39. L'UNICEF consolidera ses partenariats stratégiques avec les autorités nationales et locales, les responsables religieux, le milieu universitaire, le secteur privé, les médias, les associations locales, les enfants et les adolescents en vue de contribuer à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant. Les activités viseront notamment à : a) améliorer les partenariats pour mieux prendre en charge les questions relatives aux droits de l'enfant et permettre aux partenaires d'acquérir les compétences et les connaissances requises pour encourager le dialogue sur ces sujets ; b) mettre la force des entreprises et des marchés au service des enfants, en particulier des plus vulnérables ; c) promouvoir les droits de l'enfant dans le secteur privé ; d) renforcer les partenariats avec les coalitions de la société civile et les associations professionnelles pour plaider d'une même voix en faveur des droits de l'enfant.

40. L'UNICEF renforcera les mécanismes nationaux relatifs aux droits humains chargés d'assurer le suivi de la situation des droits de l'enfant et notamment de recevoir les plaintes émanant de particuliers. Il facilitera la collecte et l'analyse efficaces et rapides de données et d'informations factuelles sur les enfants et les adolescents et s'attachera à aider les personnes à acquérir les compétences nécessaires pour faire valoir leurs droits.

### **Protection de l'enfance**

41. L'UNICEF aidera le Gouvernement à renforcer le cadre juridique de protection et ses moyens de mise en œuvre en vue d'instaurer un environnement familial plus protecteur et favorable à l'épanouissement des enfants. L'objectif est de permettre aux

familles et aux enfants d'exiger et d'obtenir un meilleur accès aux services locaux qui les concernent, à une protection de remplacement de qualité, à des procédures de justice adaptées aux besoins des enfants et à des systèmes de protection contre la violence dans tous les types d'environnements. Les activités relevant de cette composante sont principalement axées sur le renforcement des capacités à l'appui : a) de l'exécution de programmes fondés sur des données permettant d'instaurer un environnement plus protecteur pour les enfants ; b) de l'application des lois relatives au travail social ; c) de la conception et de l'exécution de programmes fondés sur des données assurant l'accès à la justice des enfants aux prises avec la loi ; d) de la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes.

42. L'UNICEF œuvrera en partenariat avec les autorités nationales pour élaborer des lois et politiques conformes aux dispositions du Code des droits de l'enfant, modifier en ce sens celles qui existent et favoriser l'application de ce nouvel instrument. Il renforcera les capacités du système de protection de l'enfance au niveau national et municipal et aidera les services sociaux à concevoir, exécuter et évaluer des programmes à l'intention des enfants, en particulier des filles. Il s'attachera en particulier à éviter autant que possible la séparation des familles, à lutter contre toutes les formes de violence contre les enfants et à faire en sorte que tous ceux qui en ont besoin disposent en temps voulu d'une protection de remplacement. L'UNICEF aidera le Gouvernement à renforcer les mécanismes qui permettent aux enfants de signaler les violences et de demander de l'aide.

43. L'UNICEF œuvrera en partenariat avec les autorités nationales en vue de mettre en œuvre les lois relatives au travail social, d'étendre et d'améliorer les programmes d'enseignement et de formation et de concevoir et d'institutionnaliser des programmes de formation professionnelle pour les travailleuses et travailleurs sociaux. Dans les zones touchées par un conflit, le Fonds continuera de développer les capacités d'assistance sociale, de renforcer le suivi des questions relatives à la protection de l'enfance et de produire des données sur le sujet dans l'optique de mieux informer les parties prenantes et de consolider les services sociaux à l'intention des enfants.

44. En partenariat avec le Ministère de la justice, l'UNICEF concevra et exécutera des programmes fondés sur des données factuelles permettant d'offrir un accès à la justice aux enfants aux prises avec la loi, conformément aux dispositions du Code des droits de l'enfant. Il aidera le Ministère à améliorer la fiabilité des données relatives à la justice pour enfants et soutiendra la création d'un mécanisme efficace de prévention de la criminalité. Les activités menées favoriseront le recours à des mesures de substitution à la détention et aux peines privatives de liberté pour les enfants aux prises avec la loi.

45. L'UNICEF œuvrera de concert avec les enfants, les parents et les responsables locaux dans certaines régions du pays dans l'optique de faire cesser ou de limiter le recours aux pratiques traditionnelles néfastes perpétuant l'usage de la violence contre les enfants. Il mènera des activités de communication relative aux risques et de mobilisation de la population afin de mieux faire connaître la notion de parentalité positive, de lutter contre les comportements négatifs, les idées fausses et les rôles et stéréotypes de genre traditionnels et de mieux faire comprendre les conséquences de la violence contre les enfants. L'un des objectifs de cette composante est de faire évoluer les normes sociales par le renforcement des instances locales, l'action collective, le dialogue au niveau local et la diffusion d'informations.

**Tableau récapitulatif du budget**

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	900	5 600	6 500
Éducation	640	7 180	7 820
Politique sociale et suivi des droits de l'enfant	850	3 620	4 470
Protection de l'enfance	950	6 870	7 820
Efficacité du programme	1 000	1 400	2 400
<b>Total</b>	<b>4 340</b>	<b>24 670</b>	<b>29 010</b>

**Administration du programme et gestion des risques**

46. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats obtenus par la Géorgie en ce qui concerne les enfants. Il constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme au niveau du pays. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

47. Le programme de pays est aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) et sera exécuté en collaboration avec les ministères d'exécution, les partenaires de développement, les organisations de la société civile, le secteur privé, les responsables religieux, le milieu universitaire, la Coordinatrice résidente des Nations Unies et les organismes des Nations Unies.

48. Le Gouvernement reste déterminé à mener des réformes dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection de l'enfance, ce qui donne à l'UNICEF une occasion précieuse d'œuvrer à l'appui de transformations systémiques qui profiteront aux enfants et aux familles les plus vulnérables. En partant du principe que le Gouvernement continuera de faire des droits de l'enfant une priorité, tant sur le plan politique que sur le plan financier, les principaux risques qui pourraient compromettre l'obtention des résultats escomptés sont les suivants :

a) Instabilité politique - Entre autres mesures d'atténuation, il est prévu de collaborer avec tous les groupes parlementaires afin de les convaincre d'accorder la priorité aux questions relatives aux enfants.

b) Contraction de l'économie et moindres marges de manœuvre budgétaires, couplées à un manque d'attention des donateurs et à une faible disponibilité des ressources - L'UNICEF concevra et appliquera une stratégie solide et innovante de mobilisation des ressources à l'appui des enfants dans le besoin.

c) Affaiblissement des services essentiels, notamment de santé, émergence d'une fracture numérique dans le domaine de l'éducation et réduction des capacités budgétaires du fait de la pandémie de COVID-19 - L'UNICEF continuera à soutenir le fonctionnement de services hybrides, à plaider en faveur de la continuité des services et à se concentrer sur l'accès aux services des enfants les plus vulnérables.

d) Catastrophes d'origine naturelle, humaine ou biologique accaparant les capacités et les ressources - L'UNICEF améliorera les activités de réduction des risques de catastrophe et renforcera la préparation aux situations d'urgence afin de garantir le respect des droits des enfants dans de telles circonstances.

e) Difficultés d'accès dans les zones touchées par un conflit - L'UNICEF continuera de plaider pour que les enfants les plus vulnérables puissent bénéficier de services essentiels.

49. Le bureau de l'UNICEF en Géorgie continuera d'investir dans ses systèmes de gouvernance et de gestion, dans l'intendance de ses ressources financières et la gestion de ses ressources humaines et contrôlera de plus près la gestion de la politique harmonisée concernant les transferts de fond afin d'atténuer les risques associés à l'exécution du programme.

## Suivi et évaluation

50. L'UNICEF contrôlera l'exécution du programme dans le cadre d'examens annuels, en collaboration avec le Gouvernement, afin d'évaluer les progrès accomplis, de déterminer les principaux risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers et de définir des mesures appropriées d'atténuation des risques qui étayeront les plans de travail annuels.

51. Le contrôle des résultats sera effectué au regard du cadre de résultats et d'allocation des ressources et des plans de travail. Les progrès seront évalués grâce au suivi des avancées annuelles, aux informations et aux données produites par les systèmes de gestion de l'information sectoriels et à des visites régulières sur le terrain. Dans le cadre des programmes, des investissements considérables seront réalisés en ce qui concerne les systèmes de gestion de données et les technologies innovantes permettant de procéder à la collecte régulière, à la classification et au suivi en temps réel des données.

52. En application du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'UNICEF continuera à renforcer la capacité du Gouvernement à suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Il collaborera étroitement avec l'Institut géorgien de la statistique (GeoStat), organisme indépendant, en vue de recueillir des données concernant les enfants, en particulier des données ventilées (en fonction du sexe, de la présence d'un handicap et de la situation géographique). Ces données seront ensuite mises en commun dans le cadre d'initiatives régionales telles que le programme *Transformative Monitoring for Enhanced Equity*, qui fait du suivi un outil au service de plus d'équité. L'UNICEF œuvrera aux côtés de ses partenaires pour renforcer les capacités nationales de suivi et d'évaluation en institutionnalisant la gestion axée sur les résultats. Il se concentrera sur la mise en œuvre de dispositifs de planification infranationaux, l'amélioration du suivi de l'exécution du programme et le renforcement des dispositifs de retour d'informations.

## Annexe

### Cadre de résultats et d'allocation des ressources

#### Programme de coopération entre la Géorgie et l'UNICEF (2021-2025)

<p><b>Convention relative aux droits de l'enfant</b> : articles 1 à 40</p> <p><b>Priorités nationales</b> : Stratégie géorgienne de développement socioéconomique (« Géorgie 2020 »), stratégie nationale relative aux droits humains et plan d'action connexe, Code des droits de l'enfant</p> <p><b>Objectifs de développement durable</b> : 1 à 6, 10 et 11, 13, 16 et 17.</p>
<p><b>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :</b></p> <p>1. D'ici à 2025, tous les habitants de la Géorgie profitent d'une meilleure gouvernance, d'institutions plus ouvertes, plus résilientes et plus responsables, du respect de l'état de droit, d'un accès égal à la justice, du respect de leurs droits humains et d'une représentation et d'une participation accrues des femmes aux processus de prise de décision.</p> <p>2. D'ici à 2025, tous les habitants de la Géorgie bénéficient d'un accès équitable et inclusif à des services de qualité, robustes et tenant compte des questions de genre, offerts conformément aux normes internationales relatives aux droits humains.</p> <p>3. D'ici à 2025, tous les habitants de la Géorgie, sans discrimination aucune, tirent parti d'une économie durable, inclusive et résiliente.</p> <p>4. D'ici à 2025, les populations touchées par un conflit exercent leurs droits humains et sont mieux protégées et plus résilientes.</p> <p>5. D'ici à 2025, tous les habitants de la Géorgie, sans discrimination aucune, sont plus résilients grâce à l'amélioration de la gouvernance environnementale, de l'action climatique et de la gestion et de l'utilisation durable des ressources naturelles du pays.</p>
<p><b>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021</b> : 1 à 5</p>

Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici à 2025, les femmes enceintes, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents bénéficient équitablement de politiques fondées sur des données factuelles et de services coordonnés de qualité dans les domaines de la santé,	Pourcentage de districts ou d'unités administratives équivalentes affichant une couverture d'au moins 80 pour cent du vaccin contre la rougeole chez les enfants de moins de 1 an NR : 92.8 % NC : 100 %	Rapports conjoints de l'UNICEF et de l'OMS	1.1. Les organismes publics désignés sont mieux à même de recueillir, d'analyser et d'utiliser des données pour éclairer la prise de décisions et plus capables de répondre aux besoins des mères et des enfants en matière de santé,	Ministères et organismes (publics) affiliés ; Parlement ; Bureau du Défenseur public ; associations de professionnels de santé ; Institut géorgien de la statistique (GeoStat) ; organismes	900	5 600	6 500

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
du bien-être et de la nutrition.	<p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance ou un surpoids</p> <p>[Indicateur des objectifs de développement durable]</p> <p>Retard de croissance NR : 6 % NC : 3 %</p> <p>Surpoids NR : 6 % NC : 4 %</p>	Centre géorgien de contrôle des maladies et de santé publique	<p>de développement et de santé environnementale.</p> <p>1.2. Le système de soins de santé primaires dans les zones rurales dispose de capacités renforcées lui permettant de proposer systématiquement des visites de suivi médical des bébés et des services de santé et de développement de qualité à un public plus large.</p> <p>1.3. Le système de santé dispose de plus de moyens pour mener des campagnes de communication durable visant à sensibiliser le public aux bienfaits de la vaccination, à la nutrition, aux pratiques d'hygiène, à la santé mentale et au développement du jeune enfant.</p>	des Nations Unies ; organisations non gouvernementales et donateurs			
	<p>Pourcentage de femmes ayant reçu la visite d'un(e) quelconque prestataire de soins (professionnel(le) ou non) au moins quatre fois pendant leur grossesse pour des motifs liés à cette grossesse</p> <p>[Indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable]</p> <p>NR : 42 % NC : 70 %</p>	Centre géorgien de contrôle des maladies et de santé publique	<p>1.4. Des modèles de services de santé mentale à l'intention des adolescents et de programmes scolaires de nutrition sont proposés à titre expérimental, évalués et chiffrés dans l'optique de leur application à l'échelle nationale.</p>				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
2. D'ici à 2025, les enfants, en particulier ceux qui sont vulnérables ou à risque et ceux présentant un handicap, participent à des programmes éducatifs répondant aux normes nationales de qualité et d'inclusion.	<p>Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel de scolarisation (par sexe et appartenance ethnique)</p> <p>[Indicateur des objectifs de développement durable et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable]</p> <p>NR : Total 89,6 % ; garçons - 87,5 % ; filles - 92,2 %</p> <p>Géorgiens - 93,5 %, Azerbaïdjanais - 48 %, Arméniens - 76,1 %</p> <p>NC : 95 %</p>	Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports, municipalités, GeoStat	<p>2.1. Les municipalités, les ministères concernés et les universités publiques proposant une formation initiale aux futurs éducateurs et éducatrices préscolaires disposent de davantage de moyens et de mécanismes de coordination permettant d'appliquer les normes et lois nationales relatives à l'enseignement préscolaire dans les établissements</p> <p>2.2. Le Gouvernement est à même de concevoir et de mettre en œuvre des politiques générales éducatives et des programmes d'enseignement nationaux inclusifs, centrés sur les élèves et fondés sur les aptitudes et les compétences, d'appliquer les programmes ayant fait leurs preuves à plus grande échelle, y compris à l'intention des enfants déscolarisés et des enfants présentant un handicap, et de former les enseignants</p>	Gouvernement ; Centre national de perfectionnement professionnel des enseignants ; Centre national d'amélioration de la qualité de l'éducation ; universités ; établissements scolaires et préscolaires	640	7 180	7 820
	<p>Nombre d'enfants non scolarisés recensés (au niveau du primaire et du secondaire)</p> <p>[Indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable]</p> <p>NR : 15 000</p> <p>NC : 2 000</p>	Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports	<p>et responsables d'établissements, notamment ceux qui appartiennent à des minorités.</p> <p>2.3. Le Ministère de l'éducation, des sciences,</p>				
	<p>Pourcentage d'établissements publics ayant instauré un environnement sûr et pratiquant une discipline positive</p> <p>NR : 0</p>	Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	NC : 25 %		de la culture et des sports dispose de meilleures capacités techniques et opérationnelles et est plus disposé à déployer à l'échelle nationale, sur la base d'un plan chiffré, des projets pilotes éprouvés en faveur d'écoles exemptes de violence.				
3. D'ici à 2025, les enfants et les adolescents, en particulier les plus vulnérables et les plus marginalisés, ont un meilleur accès à une protection sociale et à des politiques et programmes inclusifs centrés sur le renforcement du respect des droits de tous les enfants et contrôlés par l'intermédiaire d'un mécanisme solide de suivi des droits de l'enfant.	<p>Nombre d'enfants couverts par les systèmes de protection sociale NR : 140 800 NC : 246 400</p> <p>Nombre d'enfants vivant dans la pauvreté selon les seuils de pauvreté monétaire définis au niveau national (ventilé par sexe, situation géographique, présence ou non d'un handicap et appartenance ethnique) [Indicateur des objectifs de développement durable] NR : 0-17 - 24,2 % NC : Réduction de 20 %</p>	<p>Agence des services sociaux</p> <p>GeoStat</p>	<p>3.1. Les autorités nationales ont les moyens d'élaborer des politiques sociales et des budgets fondés sur des données factuelles et tenant compte des besoins des enfants et des questions de genre</p> <p>3.2. Les organismes nationaux et municipalités désignés sont dotés de capacités renforcées en termes de planification et de financement public en faveur des enfants, de mise en œuvre des programmes de protection sociale et de suivi de leur efficacité.</p> <p>3.3. Les structures de services sanitaires et sociaux concernés de régions désignées de</p>	Gouvernement, Agence nationale chargée des soins, organisations non gouvernementales, prestataires de services sociaux, institutions religieuses, entreprises, enfants, Conseil interreligieux, Bureau du Défenseur public, médias, milieu universitaire	850	3 620	4 470



Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>Les institutions nationales des droits de l'homme soutenues par l'UNICEF contrôlent de façon adéquate la situation des droits de l'enfant</p> <p>NR : le Bureau du Défenseur public n'a pas les capacités internes nécessaires pour assurer un suivi thématique régulier des droits de l'enfant</p> <p>NC : le Bureau du Défenseur public assure un suivi thématique régulier des droits de l'enfant et donne suite aux plaintes émanant de particuliers</p>	Stratégie nationale relative aux droits humains et plan d'action connexe	<p>Géorgie sont à même d'identifier les enfants présentant un handicap, de leur reconnaître le statut correspondant et de leur offrir une assistance (aide financière et services), selon un dispositif de prestations adapté fondé sur une approche sociale du handicap.</p> <p>3.4 Les partenariats stratégiques avec les autorités nationales et locales, les responsables religieux, le milieu universitaire, le secteur privé, les médias, les associations locales, les enfants et les adolescents sont renforcés, l'objectif étant de contribuer à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant.</p> <p>3.5. Les mécanismes relatifs aux droits humains peuvent mieux suivre la situation des droits de l'enfant grâce à la collecte et à l'analyse efficaces et rapides de données et d'informations factuelles sur les enfants et les adolescents.</p>				
4. D'ici à 2025, les systèmes législatif et exécutif géorgiens instaurent un	<p>Taux d'enfants placés en structure d'accueil</p> <p>NR : 152 pour 100 000</p> <p>NC : 106 pour 100 000</p>	Agence des services sociaux	4.1. Les services de protection de l'enfance et les services sociaux sont mieux à même de	Parlement, Gouvernement, Agence nationale chargée des soins, services	950	6 870	7 820

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
environnement de plus en plus protecteur et favorable permettant aux familles et aux enfants d'exiger et d'obtenir un meilleur accès aux services locaux qui les concernent, à une protection de remplacement de qualité, à la justice et à des systèmes de protection contre la violence dans tous les types d'environnements.	Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtements corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent [Indicateur des objectifs de développement durable] NR : 69 % NC : 58 %	Enquêtes	concevoir et d'exécuter des programmes fondés sur des données permettant d'instaurer un environnement plus protecteur pour les enfants.  4.2. Les institutions compétentes sont plus aptes à appliquer les lois relatives au travail social et notamment à renforcer la formation offerte au personnel des services sociaux avant et pendant l'emploi et à accompagner celui-ci de façon continue.	pénitentiaires, Bureau du Défenseur public, municipalités, Bureau du Procureur général, système de justice, services d'aide juridictionnelle, Ordre des avocats géorgiens, organisations non gouvernementales, milieu universitaire, médias			
	Nombre de filles et de garçons victimes de violences ayant bénéficié de services d'assistance sociale ou été pris en charge par la justice ou la police avec l'appui de l'UNICEF NR : 2 156 NC : 4 800	Agence des services sociaux	4.3. Le système de justice est mieux à même de concevoir et d'exécuter des programmes fondés sur des données factuelles assurant l'accès à la justice des enfants aux prises avec la loi.				
	Proportion de filles et de garçons aux prises avec la justice et des organes administratifs qui : a) bénéficient de programmes visant à améliorer l'accès des enfants à la justice; (b) font l'objet d'un ordre de déjudiciarisation ou d'une mesure de substitution au lieu d'une peine privative de liberté  [Indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable]	Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, Bureau du Procureur, Service d'aide juridictionnelle	4.4. Les enfants, les parents et responsables locaux de certaines régions du pays disposent de meilleures connaissances sur la parentalité positive et de données factuelles plus étoffées et comprennent mieux des conséquences de la violence contre les enfants et peuvent ainsi faire cesser ou limiter le recours aux pratiques traditionnelles néfastes.				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	NR : a) justice pénale - 100 %, justice civile et administrative - 5 % ; b) 59 % NC : a) justice pénale - 100 %, justice civile et administrative - 50 % ; b) 70 %						
5. Efficacité du programme					1 000	1 400	2 400
<b>Montant total des ressources</b>					<b>4 340</b>	<b>24 670</b>	<b>29 010</b>